



ILE-DE-FRANCE

CENTRE DE GESTION
79055 NIORT CEDEX 9
Tél : 01 55 56 57 58
www.macif.fr

Pour nous rendre visite
9 B AVENUE DE LA REPUBLIQUE
94100 ST MAUR DES FOSSES

2673 - 8065 - 1/2 Z1 E4M35TF0007

1695143R02Y



M. REVELLAT PHILIPPE
129 BOULEVARD PASTEUR
94360 BRY SUR MARNE

Votre n° de sociétaire : 1695143

Le 22 novembre 2014

Cher sociétaire,

Vous nous avez demandé, lors de notre entretien téléphonique, d'assurer un nouveau risque. Nous vous remercions de cette nouvelle preuve de confiance et vous adressons les documents correspondants. Lisez-les attentivement et conservez-les dans votre dossier d'assurance.

Vous trouverez ci-dessous le détail de votre situation comptable établie jusqu'à la prochaine échéance (1er avril 2015) :

	Montant facturé	Montant déduit
- Solde précédent	772,40	
- Contrat L005	58,80	
TOTAL	831,20 €	

Vous devez donc 831,20 €, somme qui sera prélevée sur le compte CL MONTLHERY n° 0000004800X comme indiqué sur l'échéancier suivant :

22/12/2014	207,80	20/02/2015	207,80
20/01/2015	207,80	20/03/2015	207,80

Recevez, cher sociétaire, nos sincères salutations.

Le Directeur Régional
ROBERT GRANDI



ILE-DE-FRANCE

Monsieur PHILIPPE REVELLAT

Sociétaire n° 1695143

CONDITIONS PARTICULIERES SOCIETAIRE NON OCCUPANT
Appartement ou maison particulière en location - Contrat L005

ADRESSE

33 RUES DES PERROQUETS
 94 VILLIERS SUR MARNE

DUREE DU CONTRAT

du 27/11/2014 au 31/03/2016
 avec renouvellement annuel automatique

BIEN ASSURE

- Logement loué vide de 168 m² dont vous êtes propriétaire.

GARANTIES

- Responsabilité civile générale
- Recours des locataires, des voisins et des tiers
- Défense, recours, protection juridique
- Incendie, attentat et risques annexes
- Tempête, inondation, autres événements naturels
- Dégâts causés par l'eau
- Vol et actes de vandalisme
- Bris de glace
- Catastrophes naturelles

FRANCHISE

278 €
 sans
 sans
 278 €
 278 €
 278 €
 278 €
 278 €
 278 €
 légale

LIMITES DE GARANTIES

Les conditions générales décrivent les modalités de mise en jeu des garanties et leurs limites.

En garantie Responsabilité civile générale l'indemnisation est plafonnée :

- A 50.000.000 € non indexés en cas de seuls dommages corporels ou de dommages corporels, matériels et immatériels confondus, dont au maximum pour les dommages matériels et immatériels 10.000.000 € non indexés,
- A 10.000.000 € non indexés en cas de seuls dommages matériels et immatériels.

INDEXATION

La cotisation est calculée sur la base de l'indice de la Fédération Nationale du Bâtiment et des activités annexes (FNB) en vigueur au 1er janvier 2014 soit 914,40.

Les franchises et les limites de garanties suivent les variations trimestrielles de cet indice.

COTISATION ANNUELLE

154,94 € taxes comprises (tarif en vigueur jusqu'au 31.03.2015) payable mensuellement.

0 - 0 - 0 - 0 - 0 - 0

Ces conditions particulières complètent et personnalisent les conditions générales qui vous ont été remises avec le texte de nos statuts.

Les données recueillies par la Macif, nécessaires à sa gestion interne et à des fins de prospection, feront l'objet d'un traitement automatisé. Sauf opposition de votre part, elles pourront être transmises aux sociétés du groupe Macif et à ses partenaires. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de ces données auprès de la Direction Générale de la MACIF, 2 et 4 Rue de Pied de fond 79037 Niort Cedex 9.

Sauf exceptions prévues par le code des assurances, vous disposez d'un droit de renonciation de 14 jours à compter de la date de conclusion à distance de votre contrat. Vous pouvez exercer ce droit en envoyant une lettre recommandée à l'adresse suivante : MACIF CENTRE DE GESTION 79055 NIORT CEDEX 9.

Le 22 novembre 2014.

JEAN-MARC RABY
Directeur général

